

**CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON**  
**JEUDI 27 OCTOBRE 2011**  
**A 20 H 30**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le [Jeudi 27 Octobre 2011 à 20 H 30](#) à la Mairie de GRON.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 20 octobre 2011

**ORDRE DU JOUR**

Adoption du procès-verbal du 19 juillet 2011.

**1 – COMMANDE PUBLIQUE**

- Pôle d'activités :  
Projet d'extension
- Construction d'une micro-crèche :  
Choix d'un architecte
- Jumelage GRON-GORY  
Participation aux travaux de la maternité
- Maison d'accueil des Jeunes et de Loisirs :  
Application de pénalités de retard sur les marchés conclus avec 2 entreprises
- Construction d'une Maison d'Accueil de Jeunes et de Loisirs :  
Avenant n°1 au lot n° 2 : Gros Œuvre Sarl FONTAINE
- Transports à la Piscine Tournesol :  
Convention avec les Cars MOREAU

**3 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

- Acquisition d'une parcelle lieudit « Le Village » de 1899 m<sup>2</sup>
- Don de 2 parcelles lieudit « Bois des Potdevines » de 90m<sup>2</sup> et 273m<sup>2</sup>
- Don d'une parcelle lieudit « Les Hamgames » de 4996m<sup>2</sup>
- Acquisition d'une parcelle lieudit « Le Village » de 51m<sup>2</sup>
- Location d'un immeuble à GRON :  
Etablissement d'un bail

**4 - FONCTION PUBLIQUE**

- Centre National de la Fonction Publique Territoriale :  
Maintien du financement consacré à la formation des agents territoriaux (MOTION)
- Formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) pour un agent
- Document unique de sécurité d'évaluation des risques professionnels.
- Service de remplacement :  
Création de deux postes d'adjoints d'animation auxiliaires de 2<sup>ème</sup> classe
- Contrat MNT : Maintien de salaire  
Augmentation du taux au 1<sup>er</sup>/01/2012 et participation employeur

- Contrat MNT : Complémentaire Santé  
Participation employeur

## **7 - FINANCES LOCALES**

- Décision Modificative n° 2
- Parc de la Fosse aux Loups :  
Demande de subvention auprès du Conseil Général pour travaux complémentaires
- Réforme de la fiscalité de l'aménagement :  
Taxe d'Aménagement (TA) au 1<sup>er</sup> mars 2012

## **9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

- Prix et qualité des services de l'eau et de l'assainissement :  
rapports annuels pour les exercices 2009 et 2010

## **- INFORMATIONS DU MAIRE**

## **- AFFAIRES DIVERSES**

- Réalisation d'une voie section A n°1079  
Accord de principe

## **- QUESTIONS ORALES**

**COMMUNE DE GRON**  
**SEANCE DU JEUDI 27 OCTOBRE 2011**

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 octobre 2011 et sous la Présidence de Monsieur Gilles MILLES, Maire.

**Sont présents** : Gilles MILLES, Maire, René VIRATELLE, Philippe LAGOGUE, Adjoint, Françoise HUYSMAN, Marie-Pierre PODGORNIAK, Stéphane PERENNES, Eric BIRON, Alain CHAPLY, Dany GREGOIRE, Olivier LELARGE, Dominique PAVAT, Conseillers.

**Absents excusés** : Christian DELHOUME (pouvoir à René VIRATELLE), Jean-Paul ROUX (pouvoir à Dany GREGOIRE), Martine BOULAY (pouvoir à Françoise HUYSMAN)

**Secrétaire de séance** : Marie-Pierre PODGORNIAK

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 19 juillet 2011.

## **1 – COMMANDE PUBLIQUE**

### **MARCHÉS PUBLICS**

#### **Délibération n° 2011/10/01 Pôle d'Activités**

Le Conseil Municipal décide l'extension du Pôle d'Activités sur les parcelles cadastrées A n° 1155 et A n° 902 lieudit « Le Village » de 600 m<sup>2</sup>.

Il convient dans un premier temps de démolir le bâtiment existant. Un devis est accepté pour un montant de 23 732.23 € auprès de l'Entreprise EDTR.

La future construction comprendra un salon d'esthéticienne mais d'autres commerces pourraient étoffer le projet.

Le choix de l'architecte s'est porté sur Madame Lucie PODGORNIAK.

#### **Délibération n° 2011/10/02 Construction d'une micro-crèche**

Une étude de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne révèle qu'une micro-crèche répondrait aux besoins de la population sans pour cela défavoriser les assistantes maternelles exerçant à GRON. La capacité d'accueil d'une micro-crèche est limitée à 10 places pour des enfants âgés de 0 à 5 ans.

Ce projet nécessite la construction d'un bâtiment de 150 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une consultation auprès de 4 architectes qui auront à présenter une esquisse et un estimatif.

Les architectes non retenus recevront une indemnité de 1 500 € H.T.

#### **Délibération n° 2011/10/03 Jumelage GRON-GORY**

Le Conseil Municipal accepte de poursuivre les travaux du Centre de Santé de Gory et en accord avec la Municipalité de GORY, la Commune de GRON s'engage à financer 90 % de ces travaux.

Le montant du devis pour la pose de panneaux photovoltaïques est de 8 962 euro X 90 % = 8 066 euro. Le montant du devis pour la pose de carrelage est de 1760 euro X 90 % = 1 584 euro.

Ces sommes seront versées par l'intermédiaire du Percepteur de Yélimané et reversées à l'entreprise Bandiougou Doucouré à Bamako ;

**Délibération n° 2011/10/04**  
**Maison d'Accueil de Jeunes et de Loisirs**

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n° 1 sur le lot n° 2 – Gros œuvre de l'entreprise FONTAINE d'un montant de 2 158.30 euro H.T. concernant l'immobilisation prolongée des installations de chantier.

Par ailleurs des pénalités de retard sont appliquées à l'entreprise FORCLUM pour un montant de 2 400 € H.T.- lot n° 6 – Menuiserie et à l'entreprise CHEMOLLE – lot n° 3 – charpente – bardage pour un montant de 3 600 € H.T.

**Délibération n° 2011/10/05**  
**Transports à la piscine tournesol**

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention avec la SARL Cars MOREAU afin d'assurer le transport des élèves à la piscine et ce pour deux classes de primaire cette année. Le coût est fixé à 60 € T.T.C par déplacement.

**2 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

**Délibération n° 2011/10/06**  
**Acquisition d'une parcelle lieudit « Le Village » de 1899 m<sup>2</sup>- Section A appartenant à Madame BLIN Pierrette demeurant à St Agnan (89).**

Le prix de vente accepté par les deux parties est de 17.50 € le m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de bornage sont pris en charge par la Commune.

**Délibération n° 2011/10/07**  
**Don d'une parcelle lieudit « Bois des Potdevines » de 365 m<sup>2</sup> section ZO – Zone Agricole du P.L.U. appartenant à Monsieur VOULYZÉ Jean demeurant à MAILLOT (89).**

Le Conseil Municipal accepte le don et demande que soit rédigé un acte administratif.

**Délibération n° 2011/10/08**  
**Don d'une parcelle lieudit « Les Hangammes » de 4 996 m<sup>2</sup> section ZP – Zone Agricole du P.L.U. appartenant à Monsieur SPIRITO Henri et Madame DOMANGE Colette demeurant à PARIS (10<sup>ème</sup>).**

Le Conseil Municipal accepte le don et demande que soit rédigé un acte administratif.

**Délibération n° 2011/10/09**  
**Acquisition d'une parcelle lieudit « La Fosse au Loups » de 51 m<sup>2</sup> section A à l'euro symbolique.**

Il s'agit d'une régularisation devant la propriété de Monsieur FLAMANT. Le Conseil Municipal demande que soit rédigé un acte administratif.

**Délibération n° 2011/10/10**  
**Bail commercial de la Boulangerie**

La délibération du 19 juillet 2011 est modifiée comme suit :

Le bail est consenti à une personne morale de droit privé « SARL Au Ruisseau des Douceurs » et non à des personnes physiques (Monsieur Pierrick GRENOT et Madame Noémie LOTTEAU).

**3 – FONCTION PUBLIQUE**

**Délibération n° 2011/10/11**  
**Centre National de la Fonction Publique Territoriale**

Le Conseil Municipal soutient le vœu du CNFPT demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux et demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versé par les employeurs territoriaux.

**Délibération n° 2011/10/12**  
**Formation BAFD ( Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) pour un agent**

Le Conseil Municipal accepte de passer une convention avec la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France).

Un agent titulaire d'un BAFA et exerçant les fonctions de Directeur Adjoint sera formé au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

Le coût de cette formation est de 450 € pour une première session en formation générale et 320 € pour la formation de perfectionnement.

**Délibération n° 2011/10/13**  
**Document unique de sécurité d'évaluation des risques professionnels**

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation du Code du Travail, un devis est retenu auprès de la Société GERISK pour l'élaboration d'un « Document Unique de Sécurité ».

Le montant de ce devis est de 2 275 € H.T.

Ce document veillera à optimiser les conditions de travail de l'ensemble des agents de la Commune de GRON et sera validé par la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Yonne.

**Délibération n° 2011/10/14**  
**Création de deux postes d'adjoints d'animation auxiliaires de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Conseil Municipal accepte de créer deux postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe auxiliaires afin d'assurer les remplacements (congrés maladie, annuels, stages, formations...).

**Délibération n° 2011/10/15**  
**Contrat Mutuelle Nationale Territoriale : Maintien de salaire**

Le contrat collectif souscrit auprès de la MNT en date du 18 avril 1995 subit une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (1.90 % au lieu de 1.86 %) et le contrat en individuel (2 agents) : 2.65 % au lieu de 2.59 %.

Le Conseil accepte de prendre en charge 0.84 % sur le contrat collectif (1.06 % pour l'agent) et 1.59 % sur le contrat en garantie individuelle (2 agents).

#### Délibération n° 2011/10/16

#### Contrat Mutuelle Nationale Territoriale : complémentaire santé – participation de l'employeur

La délibération du 13 mai 2005 prévoyait la participation de la Collectivité au paiement des cotisations individuelles du personnel communal à hauteur de 25 % pour chaque agent sur la cotisation mensuelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de participer à hauteur de 50 %. Cette participation prendra en compte les cotisations payées au titre des conjoints et des enfants. Elle est désormais valable pour tous les organismes de protection sociale agréés et ne peut se cumuler avec la participation de l'employeur du conjoint.

### 3 – FINANCES LOCALES

#### Délibération n° 2011/10/17

#### Décision modificative n° 2

La décision modificative n° 2 est acceptée.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Eau et assainissement				60611		2 500.00
Energie-électricité				60612		10 000.00
Autres fournitures non stockées				60628		2 200.00
Fournitures de petit équipement				60632		6 700.00
Autres biens mobiliers				61558		3 000.00
Fêtes et cérémonies				6232		5 000.00
Transports collectifs				6247		1 500.00
Voyages et déplacements				6251		1 000.00
Personnel non titulaires				6413		10 000.00
Cotisation à l'U.R.S.S.A.F				6451		8 000.00
Autres charges sociales diverses				6478		1 200.00
Dépenses exceptionnelles jumelage				6788		1 000.00
Fonctionnement dépenses						52 100.00
	Solde		52 100.00			

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Attributions du fonds départemental de T.P				74832		52 100.00
Fonctionnement recettes				52 100.00		
Solde 52 100.00						
Frais d'études				2031	H.O	5 000.00
Terrains nus				21 11	H.O	- 1 600.00
Terrains bâtis				2115	H.O	1 600.00
Autres agencements et aménagements				2128	196	3 000.00
Réseaux de voirie				2151	493	- 10 640.00
Autres installations matériel et outillage				2158	H.O	1 000.00
Matériel de bureau et matériel informatique				2183	H.O.	- 2000.00
Mobilier				2184	H.O	1 000.00
Constructions				2313	106	20 000.00
Constructions				2313	194	30 000.00
Constuctions				2313	211	10 000.00
Investissement dépenses				57 360.00		
Solde 57 360.00						
Etat et établissements nationaux				1321	111	5 580.00
Etat et établissements nationaux				1321	196	3 000.00
Régions				1322	111	9 980.00
Départements				1323	111	38 800.00
Investissement recettes				57 360.00		
Solde 57 360.00						

#### Délibération n° 2011/10/18

#### Parc de la Fosse aux Loups : demande de subvention auprès du Conseil Général pour travaux complémentaires

Une subvention complémentaire de 2986 € est sollicitée auprès du Conseil Général de l'Yonne pour l'embellissement de la Commune. Deux devis sont signés avec l'entreprise RCM pour un montant de 10 301.35 € H.T. (passage de fourreau pour le réseau électrique) et un second de 1 643.08 € H.T.(élargissement de sentes).

#### **Délibération n° 2011/10/19**

#### **Réforme de la fiscalité de l'aménagement : Taxe d'Aménagement (TA) au 1<sup>er</sup> mars 2012**

La loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 met en place un nouveau régime de taxes et de participations d'urbanisme.

Ce nouveau dispositif repose sur la Taxe d'Aménagement (T.A) qui se substitue à la TLE (Taxe Locale d'Équipement), à la Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE) et à la Participation pour l'Aménagement d'Ensemble (PAE).

La Taxe d'Aménagement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle s'appliquera sur toutes les zones 1AU et 2AU :

- au taux de 10 % car la Commune y réalisera les voiries et réseaux avant toute construction.

- au taux de 1 % sur le reste du territoire.

Cependant, la zone 1 AU « Les Chaponnières » dont les infrastructures seront réalisées par Brennus Habitat sera exonérée de Taxe d'Aménagement.

### **4 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

#### **Délibération n° 2011/10/20**

#### **Prix et qualité des services de l'eau et d'assainissement : rapports annuels pour les exercices 2009 et 2010**

Le Maire donne lecture des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement des années 2009 et 2010. Ils sont adoptés par le Conseil Municipal.

### **5 – INFORMATIONS DU MAIRE**

- Skate park :

Le Maire rappelle que la rampe du skate park a été ôtée pour des raisons de sécurité (mauvais état). Cet espace est encore beaucoup fréquenté par les jeunes malgré le nombre limité de modules restants (2). Le Conseil accepte un devis de l'entreprise Gennetier à Etigny pour un montant de 10 000 € H.T. afin que deux nouveaux modules soient implantés (funbox et demi-pyramide).

- Show moto :

Le Conseil Municipal accepte qu'un show moto soit organisé en septembre 2012 près de l'Étang de Salcys par trois associations de motards.

### **6 – AFFAIRES DIVERSES**

- Nouvelle voie :

En application de la Taxe d'Aménagement (TA) qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012, le Conseil Municipal souhaite réaliser une voie qui partirait de la rue du Bordiot et qui désenclaverait la zone 1AU dite « de la Mailloterie ».

Patrick DUVEAU, économiste, estimera le montant des travaux à réaliser avant que la décision finale ne soit prise.



## **7 – QUESTIONS ORALES**

- Conseil Municipal d'Enfants : Marie-Pierre PODGORNIAK donne lecture du compte rendu de la réunion du 15 octobre 2011. Dany GREGOIRE précise que l'élection du nouveau Maire au lieu le 8 décembre 2011.

- Une rampe qui permet aux barques d'accéder à l'Yonne se situe dans la Zone Industrielle près de la centrale béton. Eric BIRON demande si il est possible de la restaurer.

- Stéphane PÉRENNÈS informe qu'un commercial de chez OXO Informatique démarchera la Mairie pour un nouveau photocopieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.